

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 4

Artikel: Contre l'inflation et la surchauffe : le conseiller fédéral Schaffner recommande l'autodiscipline à l'économie privée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125290>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le conseiller fédéral Schaffner recommande l'autodiscipline à l'économie privée

31

Lutte contre l'inflation, lutte contre le renchérissement, lutte contre la vie chère, freinage volontaire de l'activité économique excessive: tels sont les thèmes de quatre interpellations développées au Conseil national, notamment par M. Frainier— chrétien-social vaudois.

Le Conseil fédéral est invité à donner des directives précises à l'économie privée pour freiner l'inflation, à veiller mieux au maintien du pouvoir d'achat de la monnaie, à manipuler les droits de douane pour stabiliser les prix, à influencer la conjoncture, notamment, en imposant de nouvelles charges à l'économie par la voie de la législation sociale et du droit du travail, à restreindre certains travaux publics, à adapter les subventions fédérales aux exigences de la situation économique actuelle, etc.

Cette avalanche de suggestions donne au conseiller fédéral Hans Schaffner l'occasion d'un vaste tour d'horizon économique.

Le renchérissement est de 4,1 % à fin février, par rapport à l'an dernier. Le rythme s'accélère par rapport aux normes auxquelles nous sommes habitués; il reste modeste par rapport à l'évolution dans d'autres pays, mais ces dernières années, nous tendons à rattraper à cet égard, le «retard» qu'avaient nos prix.

Le renchérissement découle de la surchauffe économique, de la demande toujours accrue par rapport à l'offre. Il faut donc mettre en œuvre les moyens propres à freiner la demande et cela dans les secteurs où elle s'exerce de la manière la plus inflationniste: secteur de l'exportation des machines et appareils, et celui de la construction et de l'équipement.

Les freins qui auraient dû éviter la surchauffe n'ont pas fonctionné. L'offre de main-d'œuvre a été relativement satisfaisante grâce à l'afflux d'ouvriers étrangers. L'afflux de capitaux a permis une expansion extraordinaire du crédit. La situation est telle qu'on peut s'attendre à voir l'expansion continuer, même si certains facteurs de ralentissement se manifestent ici ou là.

Le Conseil fédéral, quant à lui, n'a cessé de lancer des avertissements depuis 1960. Il s'est adressé aux cantons, aux grandes associations économiques.

L'action des divers milieux

Du côté patronal, l'appel commun des grandes associations a reçu un accueil nettement positif, et chacun sem-

ble avoir reconnu la nécessité d'une autodiscipline rigoureuse, pour éviter un dirigisme étatique aussi bien qu'une accélération faite de la spirale prix-salaires. Il faut revoir les programmes d'investissements, les réduire ou les étaler ou les déplacer sur des investissements à l'étranger. Toute une série de branches ont pris l'engagement de ne pas augmenter leurs prix, d'autres suivront encore. Une réserve accrue doit être observée aussi dans l'engagement du personnel, des accords ont été pris à ce sujet pour enrayer le «nomadisme» des travailleurs qui passent constamment d'une entreprise à l'autre, et qui constitue un gaspillage terrible. Le Conseil fédéral félicite les responsables de ces mesures pratiques et souhaite les voir s'étendre au-delà de la métallurgie.

La Banque Nationale et les représentants des instituts bancaires font de leur côté de gros efforts pour construire un «plafond» solide qui limite le crédit par des engagements formels, qui les amèneront à se montrer encore plus restrictives à l'avenir, sans qu'intervienne pour autant une hausse du taux d'intérêt.

Le Conseil fédéral est convaincu que l'autodiscipline de l'économie est un moyen efficace de lutter contre le renchérissement. Il se félicite des mesures déjà décidées ou appliquées. Il prendra lui-même l'initiative de réunir les «partenaires sociaux», pour traiter avant tout de la durée du travail, de l'entrée des travailleurs étrangers, de la politique des prix et des salaires.

Suggestions pratiques

Les pouvoirs publics doivent faire leur part, eux aussi. Il leur incombe de revoir leurs programmes de construction et d'investissements, de renvoyer tout ce qui peut l'être. Confédération, cantons, communes doivent s'imposer ce qu'ils demandent à l'économie privée.

Le chef du Département de l'économie publique se demande si, dans l'état actuel des choses, les subventions fédérales, même légales ne devraient pas être reconsidérées, et limitées aux seuls travaux reconnus urgents. *Le Conseil fédéral souhaite voir se constituer partout de petits groupes de spécialistes capables d'apprécier l'importance réelle et relative de tous les projets de constructions, pour les inscrire dans un ordre d'urgence qui serait déterminant pour les banques et les autres fournisseurs de crédit.* La Confédération pourrait coordonner l'action de ces groupes de travail, et la soutenir par des directives générales.

La Confédération poursuivra sa politique de limitation des dépenses. Les instituts d'assurance seront invités à adapter leur politique de placements aux exigences de la conjoncture. D'autres mesures, à plus long terme, seront envisagées, mais il faudra créer d'abord certaines bases constitutionnelles ou légales: c'est le cas notamment en ce qui concerne le contrôle du crédit.

M. Schaffner a conclu en réaffirmant sa conviction que l'économie privée peut parfaitement faire face à la situation, si elle sait faire preuve d'autodiscipline, et donc du sens des responsabilités. GD.

Gazette de Lausanne.